

DEPARTEMENT
NORD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de BEUGNIES

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	15	13

Séance du 05 avril deux mille vingt quatre

Date de la Convocation

Lundi 25 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le 05 avril

à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette
Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
sous

la présidence de Monsieur ERNESTI Maire

Présents : Mrs ERNESTI, CORDIEZ, CARLIER, MASY,
PRZESZLO, PODEVIN Mmes PLACE, LOCOCCIOLO,
ERNESTI, KRZYZANIAK, LAWRENCE, CLAUTEAUX

Procurations : Mr BAUDUIN donne procuration à Mr
CARLIER

Absent : Mrs MAIRIAUX, GLOBEZ

Secrétaire de séance : Mme CLAUTEAUX

Délibération taux d'imposition 2024

Mr Le Maire expose à l'assemblée les taux d'imposition 2023

Soit Taxe foncière sur le bâti 31,56%

Soit Taxe foncière sur le non bâti 37,14%

Soit Taxe d'habitation 20,16%

Il propose de maintenir ces taux pour l'année 2024

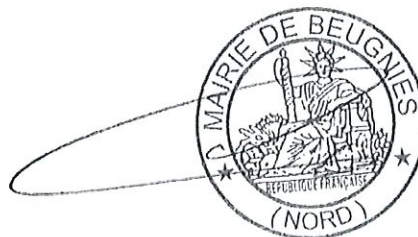
Taxe foncière sur le bâti 31,56%

Taxe foncière sur le non bâti 37,14%

Taxe d'habitation 20,16%

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote à l'unanimité pour le maintien de ces taux
sur l'année 2024.

Pour extrait Certifié Conforme
Le Maire



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 059-215900788-20240405-2024_675-DE



COMMUNE : 078 BEUGNINES
ARRONDISSEMENT : 59 AVESNES SUR HELPE
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C.P.AVESNES SUR HELPE

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

SOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
	1	2	3	4	5	6	7
cière bâtie (TFB)	444 350	31,56	112,48	462 000	145 807	31,56	145 807
Taxe foncière non bâties (TFNB)	59 221	37,14	133,78	61 500	22 841	37,14	22 841
Taxe d'habitation (TH)	47 065	20,16	94,87	42 900	8 649	20,16	8 649
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					177 297		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
	8	9	10	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	1,000 000			
Taxe d'habitation (TH)	177 297			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			
		177 297		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
				2 955	0	-38 118	44 140	8 977

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
177 297	8 977	186 274

À LILLE
Le 11 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANK MORDACQ
DIRECTEUR REG. DES FINANCES

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération votée des taux.

